

M. FORTIN: M. Dorion parlait d'impartialité.

M. JENNINGS: Je veux qu'on comprenne clairement qu'il y a une distinction bien nette entre les émissions de commentaires sur l'actualité et les émissions de nouvelles.

M. FORTIN: Il a posé une autre question ensuite, au sujet d'un passage de votre rapport.

M. DORION: C'était à propos des nouvelles.

M. JENNINGS: Je croyais y avoir répondu.

M. TREMBLAY: Permettez-moi de répéter ma question, monsieur le président. En ce qui regarde le réseau français, me diriez-vous que signifient les mots "éducation de la jeunesse et émissions scolaires"?

M. OUMET: Au sujet des émissions scolaires, M. Jennings a dit clairement, je pense, que depuis sa création, Radio-Canada a toujours été très prudente dans ses relations avec les provinces dans le domaine de l'éducation pure. J'emploie le mot "éducation" dans son sens anglais. En français, il n'a pas tout à fait la même portée; le mot "éducation" est beaucoup plus général.

Au réseau français, nous avons certaines émissions éducatives, mais elles s'adressent aux adultes. Jusqu'à un certain point, nous considérons les jeunes gens comme des adultes en herbe, surtout les diplômés de nos collèges classiques, et même les élèves des premières années de collège. Telle est la distinction que nous faisons. Nous n'avons jamais, au réseau français de Radio-Canada, présenté d'émissions scolaires comme celles que diffusent les réseaux anglais, car pour une raison ou pour une autre, nous n'avons jamais pu obtenir la collaboration des divers gouvernements. Comme vous savez, nous sommes une société fédérale, et nous sommes par conséquent très conscients de l'existence de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Remarquez bien que nous avons fait des démarches plusieurs fois auprès de divers personnages des gouvernements, mais ces démarches n'ont jamais abouti. D'autre part, il me paraît intéressant de noter que certaines émissions en langue anglaise préparées en Ontario avec la collaboration du ministère de l'Éducation de l'Ontario, sont aussi utilisées dans le Québec, en langue anglaise, et cela avec le concours du département de l'Instruction publique.

Quant à la langue française, je ne saurais dire si le manque d'émissions scolaires constitue une perte pour la population de langue française, ou si c'est un bienfait. Mais jusqu'ici, nous n'avons jamais pu réaliser pour qui que ce soit des émissions scolaires proprement dites.

M. DORION: Est-ce que vous n'êtes pas sûrs de la mentalité de vos propres éducateurs?

M. JENNINGS: Laissez-moi m'expliquer bien clairement. Ces émissions sont préparées avec le concours des ministères de l'éducation. Nous fournissons les moyens techniques, tandis qu'eux fournissent le contenu, et nous ne diffusons rien qui n'ait été approuvé au préalable par le ministère de l'éducation de la province en cause.

M. TREMBLAY: Quelle différence faites-vous entre "éducation pure" et "éducation"?

M. OUMET: Je ne veux pas dire éducation "pure". Peut-être n'ai-je pas été assez clair. Encore une fois, je préférerais, moi aussi, m'exprimer en français,